



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Station d'épuration d'Acheres

Question orale n° 1089

Texte de la question

M. Jean Bardet appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la situation de la station d'épuration d'Acheres. Gérée par le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, cette dernière semble avoir été l'objet récemment d'importantes décisions. Cet établissement est situé dans les Yvelines, mais les principales nuisances tant olfactives que sonores sont subies par les habitants du Val-d'Oise, et concernent en outre les communes de Pierrelaye, Herblay, La Frette, Corneilles et Montigny. Un projet de travaux et d'aménagements devrait être présenté durant l'été. Mais, d'ores et déjà, certaines dispositions paraissent se préciser : création d'un organisme de contrôle de l'activité exacte de la station d'épuration ; aménagement d'un parc paysager à la place des actuels champs d'épandage ; baisse de la capacité de traitement des eaux usées. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser les échéances envisagées sur l'ensemble de ces dispositions.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean Bardet a présenté une question n° 1089.

La parole est à M. Jean Bardet, pour exposer sa question.

M. Jean Bardet. Madame le ministre de l'environnement, ma question concerne la station d'épuration d'Acheres. Cette station d'épuration très ancienne est l'une des plus importantes du monde en volume d'eau traitée. Lors de sa création d'ailleurs, elle répondait à un besoin économique puisque les champs d'épandage ont permis aux maraîchers de développer leur activité mais, depuis, l'urbanisme a énormément changé, en particulier sur la rive droite de la Seine, de telle sorte que ces nuisances posent un problème qui devient inacceptable.

Si cet établissement est situé dans les Yvelines, les principales nuisances, tant olfactives que sonores, sans oublier la prolifération des moustiques, sont subies par les habitants du Val-d'Oise et concernent, pour ma circonscription, les communes de Pierrelaye, Herblay, La Frette, Corneilles et Montigny, et, pour la circonscription voisine, qui se situe dans les Yvelines, essentiellement la ville de Conflans.

Divers projets d'agrandissement de la station ont été proposés, en particulier en ce qui concerne le traitement des eaux de pluies, qui devrait atteindre un débit de 22 mètres cubes-seconde, ce qui reviendrait en fait à doubler les capacités d'épuration.

Je sais que ce débit est un débit maximal en cas de fort orage qui ne peut, et ne doit être, extrapolé sur la journée. Néanmoins, une certaine inquiétude existe au sein des populations qui redoutent que les installations dites « par temps de pluie » servent par tout temps, d'autant plus qu'à Paris en particulier eaux de pluie et eaux usées ne sont pas recueillies séparément.

Des récentes conversations que j'ai eues avec la direction du SIAPP m'ont donné l'espoir que ce problème pourrait être résolu à la satisfaction de tous, avec le traitement des eaux rejetées en Seine, tout le monde étant d'accord sur ce point, et le respect du cadre de vie des riverains.

Les mesures seraient les suivantes : la création d'autres stations échelonnées sur la Seine et, en ce qui concerne plus particulièrement Acheres, la fin des épandages à l'échéance 1998, l'aménagement d'un parc d'agrement à leur place - mais j'insiste pour que l'accès à ce parc soit facilité aux Val-d'Oisiens, notamment en

developpant le bac existant -, la couverture des boues en attente d'etre traitees, la limitation du debit a 2 millions de metres cubes en l'an 2002 par tous temps.

Pourriez-vous faire le point sur ces differentes questions et dire quelles dispositions vous entendez prendre pour arreter les nuisances que subissent les riverains ?

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le depute, la station d'epuration d'Acheres a fait, au cours des dernieres annees, l'objet de plusieurs decisions visant a reduire les nuisances olfactives et sonores subies par les habitants du Val-d'Oise et des Yvelines et a ne plus accroitre le volume des eaux acheminees a Acheres, en repartissant les possibilites de traitement des eaux usees des agglomerations parisiennes sur de nouvelles stations mieux reparties.

Ces decisions ont d'abord ete traduites par la decision du gouvernement en place en 1991 de geler la capacite de la station par temps sec et ne pas donner suite au projet d'extension alors propose par le SIAPP.

Cette decision a ete confirmee regulierement par tous les gouvernements et finalement officialisee dans l'arrete interdepartemental des prefets des Yvelines et du Val-d'Oise en date du 17 mars 1995.

D'ores et deja, ont ete realisees ou entreprises dans ce cadre plusieurs unites de traitement nouvelles: Valenton, Colombes, Noisy-le-Grand, Bonneuil-en-France, qui ont permis d'arreter l'accroissement des volumes d'eaux usees traitees a Acheres par temps sec. Ce volume est plafonne depuis 1991 a 2 100 000 metres cubes-jour, soit un debit journalier maximal moyen de 22 metres cubes-seconde par temps sec.

Cette decision s'est accompagnee de deux autres, tout aussi importantes: d'une part, la mise en oeuvre, achevee a ce jour, de deux programmes successifs de travaux visant a la reduction des nuisances de la station imposees au titre de la legislation sur les installations classees. Il s'agit des arretes du 28 mars 1990, du 30 septembre 1991 et du 15 novembre 1993.

D'autre part, et surtout, sera engagee en 1996, sous la maitrise d'ouvrage de l'Etat, une etude globale sur l'assainissement de l'agglomeration parisienne, cofinancee par le syndicat interdepartemental pour l'assainissement de l'agglomeration parisienne, l'Agence de l'eau, le conseil regional et l'Etat, et conduite par le prefet de la region Ile-de-France. Cette etude fait suite au protocole signe entre les differents partenaires le 18 janvier 1995 et est destinee a definir un nouveau schema d'assainissement de l'agglomeration parisienne ayant pour objectif de repartir les capacites de traitement des eaux usees sur un ensemble de stations d'epuration. Cette etude sera achevee en 1997.

Enfin, un observatoire de l'environnement a ete cree en novembre 1993. Les missions de cet observatoire, cree en premier lieu pour suivre l'efficacite des programmes de reduction des nuisances, ont ete etendues par l'arrete du 17 mars 1995 des prefets des Yvelines et du Val-d'Oise au suivi general du fonctionnement de la station. En ce qui concerne l'echeancier de mise en oeuvre de ces decisions, et sans revenir sur celles qui sont deja effectives, il convient d'apporter plusieurs precisions.

Un troisieme programme de reduction des nuisances olfactives sera defini dans les prochaines semaines, en liaison avec le SIAAP, et concretise par un arrete prefectoral.

L'etude globale sur l'assainissement de l'agglomeration parisienne, engagee depuis le mois d'avril, servira de base pour la definition de l'evolution de la station d'Acheres - et donc, en particulier, sa capacite et les conditions de son reamenagement - et celle des champs actuels d'epandage. Ces decisions seront formalisees dans l'arrete que doivent prendre les prefets des Yvelines et du Val-d'Oise au titre de la nouvelle loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

J'attends de cette etude qu'elle permette de definir notamment le volume des eaux excedentaires par temps de pluies, au-dela de sa capacite de 2 100 000 metres cubes «temps sec», qui seront traitees a la station d'Acheres. Ces eaux excedentaires se deversent actuellement dans la Seine par les deversoirs d'orages amenes tout le long du fleuve, ainsi qu'a Acheres, ou elles ne font l'objet d'aucun traitement. Comme pour les eaux de temps sec, le traitement de ces eaux excedentaires doit etre reparti entre toutes les stations d'epuration de la region parisienne. J'attends beaucoup de cette etude pour aller plus loin.

L'objectif est donc de poursuivre la reduction des nuisances subies par les riverains de la station d'Acheres tout en diminuant la pollution rejetee en Seine par temps de pluies au profit de l'ensemble des riverains de la Seine a l'aval de l'agglomeration parisienne et des cotes de la Manche a proximite de l'estuaire.

Tel est aujourd'hui, monsieur le depute, l'etat du dossier.

M. le president. La parole est a M. Jean Bardet.

M. Jean Bardet. Je vous remercie, madame le ministre, de ces elements, qui vont dans la bonne direction.

J'ai appris, par ailleurs, que vous deviez vous rendre le 30 mai à la préfecture du Val-d'Oise pour étudier un autre dossier qui me tient à cœur concernant l'environnement: le bouclage de la Francilienne dans ma circonscription.

Je souhaite que, à cette occasion, vous vous rendiez sur les différents sites de ma circonscription qui sont gravement menacés par des problèmes d'environnement. Cela ferait plaisir à tous les Val-d'Oisiens.

Données clés

Auteur : [M. Bardet Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1089

Rubrique : Assainissement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1996, page 3285

Réponse publiée le : 29 mai 1996, page 3480

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 1996